



# Contribution inter-associative Plan Energie Bretagne

Juillet 2006



## **Introduction**

A l'issue de la première série de réunions du Plan Energie Bretagne (janvier-juin 2006), un certain nombre d'associations se sont rencontrées pour discuter et proposer des actions afin d'enrichir ce Plan Energie.

L'ensemble des acteurs de cette contribution a souhaité féliciter la démarche du conseil régional pour cette concertation ouverte et sans langue de bois.

## **Organisation de la contribution**

Dans un premier temps, nous distinguons les *actions* à mener pour atteindre les objectifs du plan énergie et les *réactions* à court terme, notamment celles qui doivent être prises pour gérer intelligemment les périodes de pointes de demande en électricité.

La première partie présente la position des associations sur la gestion des périodes de pointes.

La partie suivante concerne les actions MDE proposées en fonction des publics. Elles traitent essentiellement des questions de communication et de formation.

La dernière partie concerne les actions proposées en fonction de différentes thématiques.

### **1. Gestion des périodes de pointes**

En Janvier dernier, le RTE (logiquement associé au Plan Energie Bretagne, PEB) a lancé un appel d'offres pour la construction d'une centrale thermique sans la moindre réflexion faite avec les acteurs du Plan Energie Bretagne. Cette annonce va à l'encontre de la philosophie du plan énergie. En effet, alors que s'établit une réflexion de plus en plus pertinente et partagée en faveur de la Maîtrise de la demande en énergie (MDE), l'opérateur historique (RTE) semble n'accorder guère de crédit au PEB.

Nous encourageons nos élus du conseil régional, comme l'ont déjà fait certain(e)s, à faire entendre vivement leurs choix politiques sur la gestion énergétique de la Bretagne. Afin de renforcer ce PEB, il apparaît essentiel que la région fasse entendre sa position concernant la gestion des périodes de pointe électrique.

De plus, le type de production qui semble être retenu par RTE n'est pas une solution pertinente, tant au point de vue de l'efficacité énergétique qu'économique, alors que la cogénération (et non le cycle combiné comme on peut parfois l'entendre) apparaît bien plus en phase avec les objectifs du PEB.

### **Produire plus ou consommer mieux**

L'ensemble des contributeurs promeut la mise en place d'un mécanisme des « tranches », qui permettrait de limiter la demande pendant les périodes de pointe. Cette alternative trouve toute sa logique au vu de l'indépendance énergétique, de la Directive ENR 2001/77/CE, du protocole de Kyoto, et d'un point de vue purement économique.

## **2. Communication d'envergure et formation**

Une communication d'envergure du conseil régional sur l'énergie et l'éco-citoyenneté est nécessaire.

3 cibles peuvent être visées :

- le grand public
- les élus
- les collectivités

### **Le grand public**

Le grand public, notamment grâce au réseau des espaces info énergie, doit pouvoir bénéficier d'une information précise sur les enjeux de la maîtrise de l'énergie et du rôle qu'il doit jouer pour inverser la tendance d'une consommation d'énergie toujours croissante. Une action de sensibilisation et de diffusion d'appareils économes en énergie peut être lancée à grande échelle. Il peut s'agir par exemple dans un premier temps d'inciter les Bretons à s'équiper de Lampes Basse Consommation (LBC) via par exemple les syndicats d'électrification, le fournisseur d'électricité ! Une première approche via les LBC pourrait permettre ensuite d'amener le public à mieux cibler leurs achats notamment pour les appareils électroménagers (froid, cuisson...) et sur les économies à réaliser (veilles par exemple). Pour cette cible grand public, un ambitieux programme de rénovation thermique des logements existants doit être lancé avec les bailleurs sociaux, notamment pour réduire les inégalités en matière d'énergie.

Sur la forme, nous pensons à la mise en place d'une « **semaine de la sobriété et d'efficacité énergétique** » qui servirait de vecteur pour d'une part communiquer autour du PEB et d'autre part lancer les actions citées précédemment. Cette action pourrait avoir lieu au moment des pointes.

### **Les élus**

Les élus, souvent démunis quand il s'agit d'aborder la question de l'énergie sur leur territoire, doivent bénéficier d'une formation sur la nécessité de la maîtrise de la demande en électricité (MDE) et sur l'importance de la production locale d'énergie. Ils doivent ainsi pouvoir se (ré) approprier cette notion de l'énergie, via le réseau électrique qui appartient aux communes, via les futures ZDE (Zone de Développement Eolien) et également via leur patrimoine qui devient non seulement consommateur d'énergie mais également producteur. Ils ont aussi un rôle à jouer, à travers les projets d'aménagement, pour maîtriser les besoins en déplacements, encourager les transports en commun et favoriser le développement de la biomasse et de la chaleur basse température.

### **Les collectivités**

Les collectivités dans leur ensemble (à tous les échelons, régional, départemental, pays, intercommunal et local) doivent également appréhender ces questions d'énergie. Réaliser un bilan énergétique et mettre en place des actions de MDE. Pour cela, avec l'aide de l'ADEME et de la Région, des postes de conseiller(e) énergie doivent se mettre en place sur l'ensemble du territoire breton, à travers notamment les agences locales de l'énergie, afin de permettre des diagnostics des consommations des bâtiments communaux, des investissements dans des équipements peu consommateurs, des constructions de bâtiment basse énergie...

### **3. Approches thématiques**

#### **Modes de chauffage**

Pour le problème lié aux pointes notamment hivernales, il apparaît urgent et nécessaire d'agir sur les modes de chauffage. Le chauffage électrique est celui qui s'est le plus développé en Bretagne en raison de son faible coût d'investissement initial et de la douceur du climat océanique. Or c'est le mode de chauffage le moins efficace sur le plan énergétique quand on considère que toute production d'électricité seule par turbine à vapeur dont la source énergétique peut-être aussi bien du charbon, du gaz, du fuel ou de l'énergie nucléaire, se traduit par une perte des 2/3 de l'énergie primaire. Or les périodes de forte demande d'électricité résultent de la conjonction d'heures de pointe et de conditions climatiques défavorables. Il est donc prioritaire de réduire les appels dus au chauffage électrique. Les solutions de chauffage par des sources thermiques, si possible renouvelables doivent être encouragées. Le bois offre une large palette d'usages (plaquettes, granulés, bûches). Les réseaux de chaleur facilitent le développement du bois énergie et de la cogénération.

Les bailleurs sociaux doivent être contraints à montrer l'exemple de l'efficacité énergétique et les bailleurs privés doivent être encadrés par des exigences dans l'attribution des aides. Il s'agit également d'une réponse au problème que pose le coût des énergies dans le budget des familles à revenus modestes. La maîtrise du couple loyer-charges doit guider l'action publique. Il existe suffisamment d'usages où l'électricité s'avère constituer le seul vecteur énergétique adapté (éclairage, électronique multimédia, télécommunications, moteurs et dans la plupart des cas les appareils de froid, notamment domestique) pour en user prioritairement dans ces domaines.

#### **Biomasse**

La biomasse, notamment le bois représente la source d'énergie la plus exploitée en Bretagne. Son potentiel de développement offre encore de solides perspectives et son efficacité peut être largement renforcée par le développement de l'usage des matériels les plus performants et de réseaux de chaleur.

#### **Eolien**

Il est toujours question des moyens financiers pour la mise en pratique d'action MDE. Le cas de l'éolien présente des solutions économiques, deux possibilités sont ouvertes:

-Lorsqu'un parc éolien se met en place sur une commune, une taxe professionnelle est reversée localement. Une bonne gestion de cet apport financier est de l'utiliser pour la mise en place d'une politique MDE locale.

-Lorsqu'une collectivité décide de monter un projet éolien sur son territoire, le bénéfice économique facilite d'autant plus la mise en place d'une politique MDE (création d'emploi, aides locales pour l'isolation, l'installation de systèmes Enr).

#### **Photovoltaïque**

Le photovoltaïque, avec le nouveau tarif d'achat (0,30 c€ ou 0,55 c€) et le crédit d'impôt de 50 %, devrait être largement dynamisé dans les mois à venir. Un accord entre la Région, l'ADEME, RTE et les professionnels du secteur permettrait une large diffusion de cette technique et une facilité dans la mise en œuvre.

### **Solaire thermique**

Le solaire thermique, en forte augmentation sur la région doit pouvoir assurer une meilleure maîtrise de la demande électricité pour des usages thermiques. Un premier travail de formation auprès des administrations, DDE, architectes des bâtiments de France, communes devrait pouvoir simplifier les démarches pour la réalisation des capteurs solaires. Une structuration d'une filière (formation des professionnels, liste qualisol bretonne, un suivi des réalisations) avec l'aide financière du conseil régional devrait doper cette filière prometteuse.

### **Energies marines**

Il est important de continuer l'effort sur l'action « énergies marines », la Bretagne disposant d'un potentiel important : recherche et aides financières. Les technologies permettant leur exploitation sont à des stades de développement différents. Il n'est pas toujours aisé de cibler les projets les plus prometteurs, mais les compétences d'évaluation et d'expertises existent à travers les multiples acteurs bretons concernés, notamment via le pôle de compétitivité mer.

### **Aide à l'investissement**

Concernant ces techniques de maîtrise de l'énergie (isolation par ex.) et d'énergies renouvelables en habitat individuel, il pourrait être intéressant de réfléchir à des fonds d'aide pour l'investissement (éventuellement en remplacement des actuels primes conseil régional) ainsi qu'à des prêts à taux zéro comme ce qui a été lancé par le Conseil régional d'Alsace et le conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

### **Label Effinergie**

Le collectif « Isolons la terre contre le CO2 », s'allie à des collectivités locales et des banques pour la création d'une nouvelle association, baptisée Effinergie. Inspirée des démarches "Minergie" en Suisse et "Passivhaus" en Autriche et en Allemagne, Effinergie a pour objectif de rallier l'ensemble des professionnels du bâtiment en France pour élaborer d'ici 2007 un label national et pour promouvoir de façon dynamique les constructions à basse énergie. A l'image de plusieurs régions, la Bretagne, qui accueillait en 2006 les assises nationales de la HQE, pourrait s'associer à cette démarche.